

Bureau du 26 février 2007

Décision n° B-2007-4999

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Cession, à Cité nouvelle, de l'immeuble situé 4, rue Etienne Richerand**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a acquis, par acte en date du 10 juillet 2006, l'immeuble situé 4, rue Etienne Richerand à Lyon 3° appartenant aux Hospices civils de Lyon, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat visant à développer le parc de logements sociaux sur son territoire.

Cette acquisition a donc été réalisée dans le but d'une cession à court terme du bien à un organisme bailleur social.

Il s'agit d'un immeuble composé de 16 logements dont 11 sont inoccupés et de trois locaux vacants. Cet immeuble est construit sur les parcelles cadastrées sous les numéros 81 et 82 de la section EI d'une superficie de 241 mètres carrés.

Aux termes du projet d'acte présenté au Bureau, la cession se ferait au profit de Cité nouvelle au prix de 760 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - la cession à Cité nouvelle de l'immeuble situé 4, rue Etienne Richerand à Lyon 3°,
- b) - le projet d'acte susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes à intervenir.

3° - Le montant de cette cession, soit 759 590,29 €, fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 775 100 - fonction 824 - opération 1 210.

4° - Cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 759 590,29 € - en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 - et en recettes : compte 213 200 - fonction 824 - opération 1 210.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,